

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 150523.035**

**OBJET : TARIFS SERVICES EXTRA SCOLAIRES GARDERIE ET CANTINE.**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai, le Conseil Municipal de la Commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LENSEL Bernard, Maire.

Etaient présents : Emmanuel ANDRE, Clara ALOMBERT, Véronique MAYOT, Raphaël JACQUIOT, Ludovic GHERARDI, Odile GOIFFON-COCHE, Alain RAYNAUD, Romain PERILLAT, Samuel BECOT ; Bertrand VAILLOUD,

Absent : Christophe TISSERANT,

Absents excusés : Gaël ALLOMBERT-GOGET (pouvoir à Ludovic GHERARDI), Louis BERTHET-BONDET (Pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE), Philippe VION-DURY (pouvoir à Emmanuel ANDRE), Christine TRONCY,

Date de la convocation : 10/05/2023

Secrétaire de séance : Romain PERILLAT

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, présente au conseil municipal le compte-rendu de la commission scolaire :

- le fournisseur a révisé ses tarifs à la hausse des repas du fait de l'augmentation du prix de matières premières et de l'inflation qui ont augmenté d'environ 15 % depuis 2021.
- la moyenne nationale des tarifs de cantine est de 4.50 €
- un comparatif a été fait portant sur les tarifs exercés dans les communes environnantes de la même strate que Le Poizat-Lalleyriat

La commission scolaire propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire prochaine 2023/2024 les tarifs suivants avec une augmentation du prix du repas et reconduction des tarifs de la garderie :

1/le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra scolaires cantine et garderie d'un montant de 15 €.

2/Tarifs 2023/2024

Tarifs cantine garderie	Avec cotisation	Sans cotisation
Prix du repas	4.20€	6.00€
Garderie matin (7 h 30 à 8 h 20)	1.05 €	2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 30)	2.10 €	4.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**-APPROUVE à compter de l'année scolaire 2023/2024 :**

1/ le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra scolaires cantine et garderie d'un montant de **15 €**.

2/les tarifs suivants le tableau ci-après :

Tarifs cantine garderie	Avec cotisation Sans cotisation	
Prix du repas	4.20€	6.00€
Garderie matin (7 h 30 à 8 h 20)	1.05 €	2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 30)	2.10 €	4.20 €

**-AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**-AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance.  
Pour copie conforme,

Nbre conseillers : 16  
Présents : 11 + 3 pouvoirs  
Votants : 14 POUR

Le Maire,  
Bernard LENSEL.

